

N° D'ORDRE : 2026-166

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice :* 29*Présents :* 26*Pouvoirs :* 03*Excusé :* 00*Absents :* 00*Qui ont pris part**à la délibération :* 29SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026Date de convocation : 15 septembre 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. Gilles VINCENT – Mme Annie ESPOSITO - M. Michel MARIN – M. Romain VINCENT - Mme Véronique VIENOT – M. Xavier QUENET Mme Catherine DEFAUX – M. Fabrice DEDONS – Mme Laure PICHARD - M. Rémi CAILLEAUX – Mme Katia ARGENTO – M. Laurent LEVESQUE – Mme Séverine MATHIVET – M. Alain FONTANA - Mme Sylvie BECCHINO-BEAUDOUARD – M. Jacques ESPOSITO – Mme Mathilde ROCHE – M. Sébastien SAUVAT – M. Nicolas ROUSSEL – M. Gérard DANGLA - Mme Sophie ZUCCA – M. Pierre CALMET – Mme Sylvie MORLAIS – M. Philippe DEZERAUD - Mme Hélène FERREOL – M. Philippe CAMPS

Pouvoir : Mme Colette DEMIERRE donne pouvoir à M. Rémi CAILLEAUX – Mme Sophie LABROUSSE donne pouvoir à M. Gilles VINCENT – Mme Géraldine GONELLA donne pouvoir à M. Gérard DANGLA

Excusé :Absent :Secrétaire de séance : M. Sébastien SAUVAT.

5. SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE : CREATION D'UN POSTE DE
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet afin de remplacer un policier municipal qui mute au sein d'une autre collectivité.

Le grade de gardien-brigadier de police municipale relève de la catégorie C de la fonction publique territoriale (IB 390 à 597).

Le conseil délibérant,

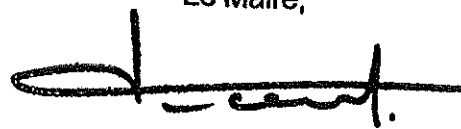
- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

D'approuver la création dudit poste

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Gilles VINCENT

